



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet du préfet
Direction des sécurités
Service interministériel de défense et de protection civiles (SIDPC)**

Lætitia JONQUIERES
Référente en veille opérationnelle

Toulon, le **22 NOV. 2024**

Le Préfet

à

Destinataires in fine

OBIET : Exercice en terrain libre « COMBAT ANTI-CHAR MMP » du groupement de formation des écoles militaires de Draguignan.

P.J. : 1 avis d'exercice.

J'ai l'honneur de vous communiquer, ci-joint, pour votre information, le programme d'exercice en terrain libre « COMBAT ANTI-CHAR MMP », organisé par le groupement de formation des écoles militaires de Draguignan / école d'infanterie.

Ces manœuvres se dérouleront **du 20 au 30 janvier, du 03 au 06 mars, du 24 au 27 mars, du 22 au 30 avril, du 19 au 29 mai et du 23 juin au 03 juillet 2025** sur une zone comprenant votre commune et sont définies dans la description de l'exercice fournie en pièce jointe.

Toutes les précautions d'usage seront prescrites par le Commandant de cette Unité.

Conformément à l'article R.2161-3 du code de la défense, je vous prie de bien vouloir :

- faire immédiatement publier et afficher dans votre commune la date et la durée des manœuvres,
- inviter les propriétaires de vignes ou de terrains ensemencés ou non récoltés à les indiquer par un signe apparent,
- prévenir les habitants de votre commune que ceux qui subiraient des dommages par suite des manœuvres doivent, sous peine de déchéance, déposer leurs réclamations à la mairie dans les trois jours qui suivent le passage ou le départ des formations militaires.

Sans réponse 8 jours avant la date prévue des manœuvres (par mail à l'adresse : pref-defense-protection-civile@var.gouv.fr), je considérerai que cet exercice n'appelle aucune observation de votre part.

Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur des Sécurités


Vincent BARASTIER